



## Jugement TA. Requete rejetée

-----  
Par Amed190

Bonjour :

J'ai déposé une requête devant le tribunal administratif après les délais de recours, motif de jugement rejet au fond au même temps je vois que le juge a déclaré qu'il n'a pas besoin de statuer sur la recevabilité de la requête.  
Est-ce que ma requête est considérée comme irrecevable je viens de faire un appel devant la cour administrative, est-ce que le juge va rejeter la requête à cause de la non-recevabilité devant le tribunal administratif.

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si le délai de recours est bien dépassé, la requête sera à nouveau rejetée en appel. Le motif "rejet au fond" signifie que le juge considère que vous avez tort et que vos demandes sont infondées.

C'est votre avocat qui peut répondre à vos questions, mais vous présentez les choses de manière peu encourageantes.

-----  
Par Amed190

Mon avocat a déposé une requête devant la cour administrative d'appel et le juge après l'ordonnance de clôture d'instruction a fixé une date d'audience et mon avocat dans la requête n'a pas noté le point de la recevabilité de la requête en première instance.

Merci